

## AVIS MUNICIPAL

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
LISTE DES CONCESSIONS AYANT ETE CONSTATEES  
A L'ETAT VISUEL D'ABANDON**

**Le Maire de la commune d'ANGLARS-SAINT-FÉLIX (12390)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants ;

**AVISE**

Que l'état visuel de l'état d'abandon des concessions listées ci-après a été constaté par procès-verbal dressé par l'autorité municipale, après transport sur les lieux, le 15/12/20 dans le cimetière de Saint-Félix :

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Formal - N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - Carre 1 - 19	08/12/1942	SOULIER* Lucien	- FAMILLE ROUZIES - FAMILLE SOULIE - ROUZIES Albert - 1948
1 - Carre 1 - 36	16/10/1936	BESODES Victor	- BESODES Louise - 1972 - BESODES Antoine - 1932 - BESODES Joseph - 1936 - BESODES Marie née MAUREL - 1939 - BESODES Marie - 1966 - BESODES Victor - 1969
1 - Carre 1 - 40	01/07/1942	RETEL Paul	- FAMILLE REVEL - ??
1 - Carre 1 - 46	12/01/1955	COUFFIN Marcel	- FAMILLE COUFFIN - COUFFIN Eugène - 1950 - COUFFIN Louise née REY - 1955 - COUFFIN Marcel - 1969 - COUFFIN Georges - 1983
1 - Carre 1 - 97	26/09/1934	DAVET Henri	- FAMILLE DAVET - FAMILLE LAGRANGE - DAVET René - LAGRANGE

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires sus-indiqués ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien sont invités à rétablir la concession en bon état de propreté et/ou de solidité dans un délai maximum de 3 ans ; faute de quoi, la commune procédera à la reprise des terrains, conformément à la réglementation, après un second et dernier procès-verbal de constat.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi

que sur la plateforme [www.cimetieres-de-france.fr](http://www.cimetieres-de-france.fr), dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

Dressé à ANGLARS-SAINT-FÉLIX, le mercredi 16 décembre 2020

Le Maire

(Nom, prénom, cachet et signature)

 Dominique ROUQUETTE